



DES ALPES – MARITIMES

DECLARATION PRELIMINAIRE AU CTPD EMPLOIS DU 14/01/2010

Nous avons décidé de ne pas siéger à cette première convocation pour les raisons suivantes :

Ce CTPD a été convoqué dans un contexte particulièrement difficile pour les agents de la DGFIP.

2 569 suppressions d'emplois sont imposées par les pouvoirs publics au titre de l'année 2010. Le ministre des comptes publics vient de faire part de son intention de passer à la vitesse supérieure dans le domaine qui lui est cher : les suppressions d'emplois dans la fonction publique.

Depuis 10 ans, le ministère des finances a été particulièrement touché par les suppressions d'emplois – 13.9% selon la cour des comptes entre 1996 et 2007.

Les suppressions d'emplois et le blocage systématique concernant la revalorisation du point d'indice créent une situation où les fonctionnaires travaillent plus pour un pouvoir d'achat en net recul.

Les suppressions d'emplois que vous nous annoncez ne répondent qu'à une logique de restriction budgétaire sans aucun rapport avec l'exercice des missions et la qualité du service public financier.

Il s'agit de la déclinaison d'un dogme libéral prônant depuis longtemps un recul du rôle de l'Etat et des missions de service public au profit de la sphère privée.

Nicolas SARKOZY proclame partout qu'il ne remplace qu'un fonctionnaire sur deux partis à la retraite. Mais à la DGFIP, c'est 2 départs à la retraite sur 3 qui ne sont pas remplacés. La DGFIP fait preuve d'excès de zèle.

En outre, le règlement intérieur des CTPD indique que les documents doivent parvenir aux représentants des personnels au moins 8 jours avant la date de celui-ci.

Au cas présent, nous avons reçu les documents le jeudi 7 janvier en fin d'après-midi pour le 14 soit à peine 7 jours avant la tenue du CTPD.

Avec le week-end au milieu, nous n'avons pas eu le temps matériel de prévenir nos collègues et de dialoguer avec eux.

Nous n'acceptons pas de siéger dans ces conditions.

NOUS AVONS TROP DE RAISONS D'ÊTRE EN COLERE FACE AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS DONT LES CONSEQUENCES DIRECTES SONT LA DEGRADATION DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL POUR AFFICHER DES STATISTIQUES « PRESENTABLES ».